Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 022-212201875-20260414-25_2026-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Ville de Plérin

Conseil Municipal
séance du 14 avril 2026

Rapporteur : M. BARBOT

n°25-2026

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
CREATION, DESIGNATION DES MEMBRES,
PRESIDENCE ET SUPPLEANCE

DELIBERATION

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1411-5, L.1414-1 et L.1414-2, D.1411-3 à D.1411-5, ainsi que L.2121-21,
Vu le Code de la commande publique issu de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018,
Considérant le renouvellement général du conseil municipal intervenu le 22 mars 2026,
Considérant que la commission d'appel d'offres (CAO) sera notamment chargée d'ouvrir les plis contenant les offres des candidats et de choisir les titulaires des marchés publics passés selon une procédure formalisée et dont la valeur estimée est supérieure aux seuils européens qui figurent dans l'annexe 2 du code de la commande publique,
Considérant les listes de candidats déposées par chacun des groupes constitués,

Pour le Groupe « Plérin, la volonté commune»

Titulaires
1. André GUYOT
2. Jacques LANCEPLAINE
3. Sophie CORMARD
4. Gireg HAMON
5. Hervé BUREL

Suppléants
1. Karine GUGUEN
2. Isabelle HILY
3. Jean-Luc VAULAY
4. Arnaud LE BRETON
5. Karine LE ROUX

Pour le Groupe « Plérin, unis et solidaires»

Titulaires
1. Jean-Marie BENIER
2. Ronan KERDRAON
3. Isabelle RICHARD
4. Laurence ANDRE

Suppléants
1. Géraldine PERRIER

Pour le groupe « Plérin autrement »

Titulaires
1. Delphine MESGOUEZ
2. Isabelle LOTH-CASTILLO
3. Simon GUYOMARD

Suppléants
1. Delphine MESGOUEZ
2. Isabelle LOTH-CASTILLO
3. Simon GUYOMARD

Considérant que les listes présentées peuvent être incomplètes,
Considérant le bon déroulement du scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Loïc BARBOT, Maire,
Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 022-212201875-20260414-25_2026-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Ville de Plérin

Conseil Municipal
séance du 14 avril 2026

Rapporteur : M. BARBOT

n°25-2026

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
CREATION, DESIGNATION DES MEMBRES,
PRESIDENCE ET SUPPLEANCE

LE CONSEIL MUNICIPAL

PAR :

Présents	29	Pouvoirs	3	Votants	32	Absent	1
Voix pour	32	Voix contre		Abstention			

DECIDE de créer une commission d'appel d'offres permanente.

DECIDE, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour l'élection des membres de la CAO.

PRONONCE les résultats du scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

La liste conduite par Monsieur André GUYOT a obtenu 24 voix
La liste conduite par Monsieur Jean-Marie BENIER a obtenu 5 voix
La liste conduite par Madame Delphine MESGOUEZ a obtenu 3 voix

PROCLAME élus membres de la CAO :
les quatre premiers candidats de la liste de Monsieur André GUYOT
le premier candidat de la liste de Monsieur Jean-Marie BENIER

soit :

Commission d'appels d'offres - **titulaires** 5 sièges		
Liste Plérin, la volonté commune 4 sièges	Liste Plérin, unis et solidaires 1 siège	Liste Plérin autrement 0 siège
André GUYOT	Jean-Marie BENIER	
Jacques LANCEPLAINE		
Sophie CORMAND		
Gireg HAMON		

Commission d'appels d'offres - **suppléants** 5 sièges		
Liste Plérin, la volonté commune 4 sièges	Liste Plérin, unis et solidaires 1 siège	Liste Plérin autrement 0 siège
Karine GUGUEN	Géraldine PERRIER	
Isabelle HILY		
Jean-Luc VAULAY		
Arnaud LE BRETON		

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 022-212201875-20260414-25_2026-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Ville de Plérin

Conseil Municipal
séance du 14 avril 2026

Rapporteur : M. BARBOT

n°25-2026

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
CREATION, DESIGNATION DES MEMBRES,
PRESIDENCE ET SUPPLEANCE

PRECISE que la durée du mandat des membres de la CAO est la même que celle du mandat du conseil municipal.

PRECISE que le renouvellement partiel de la CAO en cours de mandat n'est pas autorisé, et que le conseil municipal devra procéder au renouvellement intégral de la CAO si une liste de candidats ayant obtenu des sièges au sein de la commission est dans l'impossibilité de pourvoir au remplacement d'un membre titulaire définitivement empêché.

PRECISE que les membres ont voix délibérative et que la règle du quorum s'applique.

PRECISE que le fonctionnement de la CAO fera l'objet d'un règlement intérieur particulier propre à la commune et acté par délibération.

PRECISE que des personnes étrangères à l'administration peuvent participer à la commission, avec voix consultative, en raison de leur compétence au regard du dossier soumis à la CAO. Leurs observations sont consignées au procès-verbal de la commission.

DESIGNE Monsieur Loïc BARBOT, Maire, Président de la CAO.

PAR :

Présents	29	Pouvoirs	3	Votants	32	Absent	1
Voix pour	32	Voix contre		Abstentions			

DESIGNE Madame Fabienne PARENT pour suppléer le Maire, Président de la CAO, en cas d'absence ou empêchement de celui-ci.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Loïc BARBOT

La secrétaire de séance

Karine GUGUEN